

Grille de notation AMI F&L 4 saisons

Critères	Pondération
<u>Critère 1. Qualité et cohérence du stand</u>	20%
<u>Critère 2. Produits proposés</u>	30%
<u>Critère 3. Expérience et références</u>	20%
<u>Critère 4. Redevance</u>	30%

Détails des critères :

Qualité et cohérence du stand :

Un présentoir sûr, stable et ayant une implantation esthétiquement adaptée au site sera privilégié (camions aménagés).

Pourront être analysés et valorisés en ce sens, la mise en place d'un système de récupération et de recyclage des déchets (compostage par exemple), l'utilisation de contenants recyclables, la vignette crit'air du véhicule.

Une adaptation dans l'environnement sera appréciée afin de laisser au mieux l'espace à la circulation des usagers, y compris lors d'une forte affluence.

Une présence quotidienne n'est pas souhaitée, il s'agira de choisir une fréquence adaptée au secteur et à ses commerces.

Produits proposés au public :

L'offre doit être composée de fruits et légumes principalement.

Certains produits transformés ou en rapport direct avec l'activité peuvent accompagner les ventes (soupes, sels, aromates...).

L'origine, la traçabilité, peuvent être prises en compte. Les producteurs locaux seront privilégiés.

La méthode de culture dans le cadre d'une production propre, les labels, pourront être pris en compte. Aucun produit non alimentaire ou réfrigéré n'est autorisé à la vente.

Expérience et références :

Les candidats en mesure de présenter une expérience certaine dans le domaine de la vente et/ou la production de fruits et légumes verront leur offre valorisée. Les candidats pouvant présenter des références ou qualifications particulières verront également leur offre valorisée.

Montant de la redevance annuelle :

Vous devez proposer une redevance annuelle que vous vous engagez à honorer durant la durée du contrat.

La redevance minimale est indiquée au sein du règlement de consultation. Celle-ci équivaut à une note de 0.

La redevance la plus haute obtiendra la note maximale, les autres seront notées au prorata.